



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE  
DES VALLÉES DU CROULT ET DU PETIT ROSNE  
Rue de l'Eau des Enfants - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE**

**RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 05 DÉCEMBRE 2022  
Espace culturel la Tuilerie - 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ**

**PROCÈS-VERBAL**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 29 novembre 2022, s'est réuni le lundi 05 décembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi cinq décembre à neuf heures,

**Date de la convocation :** Le mardi 29 novembre 2022

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 70

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 70

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 36

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents : (42)**

**Dont (41) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Mouhammad ABDOL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Freddy BOULANGER (Vaud'Herland), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD et Pascal BOSRET (Montsout)

**Absent(e)s et représenté(e)s : (4)**

**CARPF :** Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz) a donné pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)

Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

**C3PF :** Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote : (1)**

**CAPV :** Guy BARRIERE (Ézanville)

Benoit JIMENEZ, Président de séance, introduit la séance en donnant des informations préliminaires.

Benoit JIMENEZ procède à l'appel des présents.

« Chers collègues,

Une nouvelle fois malheureusement, nous allons débiter notre comité en ayant une pensée émue, aujourd'hui, pour notre collègue et ami de SARCELLES, Antoine ESPIASSE, qui a été Vice-Président du SIAH pendant près de vingt années. Je vous demanderais de bien vouloir vous lever pour honorer sa mémoire par un instant de silence. Je tiens également à m'associer au deuil de notre collègue Dominique KUDLA.

Les travaux de notre station prennent fin, avec le démarrage prochain des espaces extérieurs et nous avons eu l'honneur de recevoir lundi dernier Monsieur le Préfet du VAL D'OISE accompagné de Monsieur le Sous-Préfet à la Relance, pour visiter nos équipements et échanger non seulement sur les sujets de traitement de l'eau mais également sur les volets énergétiques qui sont largement développés dans notre nouvelle usine.

À noter également que nous poursuivons en parallèle les projets de restauration de la Morée à la traversée de la station, de mise en place d'une unité de méthanation pour laquelle nous sommes en contacts étroits avec GRDF et la Région notamment. Et précisons également que le futur réseau de chaleur de GARGES-LÈS-GONESSE se fournira en partie sur les calories produites par les eaux usées traitées de la station de BONNEUIL-EN-FRANCE, ce qui illustre bien la nouvelle place qu'est en train de prendre cette usine dans son territoire.

Je finirai enfin les informations générales en vous donnant rendez-vous le jeudi 26 janvier prochain pour les vœux du SIAH à partir de 18h30, en salle des fêtes de BONNEUIL-EN-FRANCE qu'a la gentillesse de nous prêter son maire, Monsieur BENOUARET.

Dans quelques instants, nous vous proposerons une courte présentation de notre mission de maîtrise des effluents industriels sur le périmètre du SIAH. Ce type de présentation, si vous en êtes d'accord, pourrait revenir régulièrement en comité pour vous aider, vous qui n'êtes évidemment pas spécialistes de tous ces métiers que vous côtoyez dans notre enceinte, à mieux appréhender les enjeux techniques et financiers qui vous sont exposés dans chaque comité. N'hésitez pas à poser toutes les questions qui vous viendront et à nous faire remonter les sujets que vous aimeriez voir traiter sous cette forme dans les prochains comités ».

La présentation est effectuée par Christophe LANIER et Vanessa GUYONNET conformément au document diffusé en séance.

Benoit JIMENEZ remercie les agents du SIAH pour cette présentation et propose de passer à la suite de l'ordre du jour.

---

## **A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Rapporteur : Benoit JIMENEZ**

### **1. Nomination du secrétaire de séance.**

En application de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, indiqué également au sein de l'article 15 du règlement intérieur du Comité du Syndicat : « Au début de chacune de ses séances, le Comité Syndical nomme [...] un membre pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Le Comité Syndical, sur proposition de Monsieur le Président, nomme Jean-Michel DUBOIS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### **2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du lundi 26 septembre 2022.**

L'article 27 du règlement intérieur du Comité du Syndicat prévoit que les séances publiques donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal. Celui-ci doit contenir les éléments nécessaires, tant à l'information du public, qu'à celle du Préfet chargé du contrôle de légalité sur les décisions prises par le Comité du SIAH. Il contient par exemple les interventions des Élus en séance.

Chaque procès-verbal est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du Comité Syndical ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification. Cette rectification éventuelle, soumise au vote en même temps que le document, est enregistrée au procès-verbal suivant.

Le procès-verbal relatif à la séance du lundi 26 septembre 2022 a été validé par Jean-Michel DUBOIS, secrétaire de séance.

En l'absence de question, le point est mis au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve le procès-verbal du Comité du Syndicat du lundi 26 septembre 2022 et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce procès-verbal.

## B. FINANCES

Rapporteurs : Claude TIBI

### 3. Adoption de la décision modificative n° 2 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales collecte - transport - GÉMAPI.

La présente décision modificative concerne le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales - collecte - transport - GÉMAPI. Elle intervient pour réajuster au mieux la réalité budgétaire du SIAH et faire face à certaines dépenses à venir. Elle permet également de procéder à la réaffectation des crédits sur des postes qui étaient insuffisamment fournis dans le budget au regard de l'exécution budgétaire.

Le tableau ci-après retrace les modifications budgétaires proposées :

Investissement						
Chapitre - Libellé chapitre	Article - Libellé de l'article	Opération (pour information)	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Observations
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CARNO159 - Arnouville - Ext rés. EP rue Claude Bigel	36 492,40 €	5 500,00 €		Dépenses connexes et travaux
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CFONT86 - Fontenay-en-Parisis - Réhab.rés. EP rue Ambroise Jacquin	0,00 €	28 800,00 €		Dépenses connexes et maîtrise d'œuvre
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CGARG121 – Garges-lès G. - Réhab. du réseau EP avenue de Stalingrad	1 507,20 €	100,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CGARG124 – Garges-lès G. - Réhabilitation réseaux EP rue des Pêcheurs	59 835,24 €	17 200,00 €		Dépenses connexes et travaux
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CGARG172 - Garges-lès G. - Réhab.rés. EP Rue Daniel Panquin Maurice Berteaux	0,00 €	211 000,00 €		Dépenses connexes et travaux
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CGARG177 Garges-lès G. - Réhabilitation réseaux EP Rue Danielle Casanova	262 000,00 €	5 100,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CGARG178 Garges-lès G. - Réhabilitation réseaux EP Rue François Chalgrin	60 366,60 €	200,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CGONE188 - Gonesse - Réhabilitation réseaux communaux rue Chauvart	0,00 €	18 000,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CGOUS136 - Goussainville - rés. comm. EP rue Jacques	62 735,00 €	8 700,00 €		Dépenses connexes et travaux

		Potel				
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CGOUS190 - Goussainville - Réhab. du rés. EP avenue du 6 juin 1944	0,00 €	25 000,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CLETH169 - Le Thillay - Extension rue des Sœurs Colombes	195 081,20 €	200,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CLOUV105A - Louvres EP quartier le Gd Bouteiller (av du Roussillon)	1 198 114,12 €	34 400,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CLOUV105B - Louvres - rés. EP quartier le Gd Bouteiller (Provence)	1 261 198,92 €	12 800,00 €		Dépenses de maîtrise d'œuvre

Chapitre - Libellé chapitre	Article - Libellé de l'article	Opération (pour information)	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Observations
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CMESN144 - Le Mesnil-Aubry- rés. comm. EP rue de la Meunerie	224 000,00 €	5 600,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CPUIS108 – Puiseux-en-France - Redimensionnement EP rue du Gnl Leclerc	0,00 €	38 300,00 €		Dépenses connexes et maîtrise d'œuvre
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CSARC117 - Sarcelles - rés comm EP rue de Bellevue	428 863,00 €	500,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CSARC118 - Sarcelles - rés comm EP rue de Miraville	293 000,00 €	24 600,00 €		Dépenses connexes et maîtrise d'œuvre
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CSARC147 - Sarcelles - rés comm EP rue du Commandant Bouchet	117 296,50 €	1 800,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CSARC149 - Sarcelles - Réhabilitation réseaux EP rue Montfleury	0,00 €	33 000,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CSARC171 - Sarcelles - Extension EP rue Maryse Bastien	190 000,00 €	48 000,00 €		Dépenses travaux
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CSTWI90 – Saint-Witz - rue des Prés Frais, Cure, Ouest et de Paris	162 395,82 €	138 000,00 €		Dépenses travaux
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CSTWI179 – Saint-Witz - Réhabilitation des réseaux EP secteur Montmélian	0,00 €	4 100,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CSTWI181 – Saint-Witz - Réhabilitation des réseaux EP rue de Paris	0,00 €	7 000,00 €		Dépenses connexes

23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	CVILB129 – Villiers-le-Bel - Extension rue Gourmod	270 000,00 €	135 000,00 €		Dépenses connexes et travaux
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	GARN489D - Arnouville - Reméandrage du Croult au droit de la NEF	407 615,02 €	57 500,00 €		Dépenses connexes et maîtrise d'œuvre
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	GBAIL465B – Baillet-en-France - Restauration du rû de Montsout	45 750,00 €	76 300,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	GBONFR505 – Bonneuil-en-France - Renaturation de La Morée au droit de la STEP	163 375,00 €	400,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	GFONT519 – Fontenay-en-Parisis - fossé Galais	0,00 €	28 900,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	GGOUS495A - Goussainville - Ouverture Croult Vieux Pays	85 000,00 €	2 500,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	GLETH495 - Le Thillay - lutte/inondations milieu naturel EP	162 458,40 €	20 000,00 €		Dépenses de maîtrise d'œuvre
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	GMOIS509 - Moisselles - Renaturation de Petit Rosne	120 000,00 €	28 400,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	GSARC504 - Sarcelles - Réouverture du Petit Rosne et valor. du mil. nat.	197 290,00 €	1 500,00 €		Dépenses connexes

<b>Chapitre - Libellé chapitre</b>	<b>Article - Libellé de l'article</b>	<b>Opération (pour information)</b>	<b>Prévu à l'article</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Observations</b>
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	GSARC514A - Sarcelles - réhabilitation et renforcement structurel de la dalle de couverture du Petit Rosne entre les places Miraville et du Marché	960 500,00 €	3 200,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	GSARC515A - Sarcelles - MOE renaturation Petit Rosne domaine Cèdres	0,00 €	200 000,00 €		Dépenses de maîtrise d'œuvre
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	TDOM468B - Domont - Réhab. collecteur EP rue Jean Jaurès	828 428,93 €	3 400,00 €		Dépenses connexes et maîtrise d'œuvre
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	TLETH482M - Le Thillay - Réhabilitation réseaux interco traversant le Golf	0,00 €	25 000,00 €		Dépenses connexes
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	TVILB429V1 – Villiers-le-Bel - Réhab.redim.canalisations secteur Champs Bacon	1 035 000,00 €	-985 900,00 €		Travaux non réalisés en 2022

23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations techniques	TVILB429V2 – Villiers-le-Bel - Réhab. redim. canalisations secteur Champs Bacon	0,00 €	70 000,00 €		Dépenses connexes et maîtrise d'œuvre
23 - Immobilisations en cours	2318 - Autres immo.incorporelles		13 838 584,63€	-334 100,00 €		Equilibre de la section d'invest.
<b>Total section d'Investissement</b>				<b>+ 0 €</b>	<b>+ 0 €</b>	
<b>Total général DM n°2</b>				<b>+ 0 €</b>	<b>+ 0 €</b>	

En l'absence de question, le point est mis au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve la décision modificative n° 2 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales - collecte - transport - GÉMAPI, équilibrée comme ci-dessus, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette décision modificative n° 2.

**4. Adoption de la décision modificative n° 2 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées.**

La décision modificative du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées intervient pour réajuster au mieux la réalité budgétaire du SIAH et faire face à certaines dépenses à venir. Elle permet également de procéder à la réaffectation des crédits sur des postes qui étaient insuffisamment fournis dans le budget au regard de l'exécution budgétaire.

Le tableau ci-après retrace les modifications budgétaires proposées :

<b>Section d'exploitation</b>							
<b>Chapitre</b>	<b>Libellé chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé de l'article</b>	<b>Prévu à l'article</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Observations</b>
011	Charges à caractère général	61528	Entretien autres biens immobiliers (frais d'exploitation de la station de dépollution)	8 255 000 €	1 100 000 €		Volume déversé en entrée de station plus important que prévu Augmentation des coefficients de révision
65	Autres charges de gestion courante	6541	Créances admises en non-valeur	100 000 €	- 97 765 €		PFAC, sur une société en procédure de liquidation, à provisionner avant une éventuelle confirmation de l'admission en non-valeur
68	Dotations aux provisions	6817	Dotations pour dépréciations des actifs circulants	0 €	97 765 €		
023	Virement à la section d'investissement			48 251 700 €	- 1 100 000 €		Equilibre de la section d'exploitation
<b>Total section d'exploitation</b>					<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	

<b>Section d'investissement</b>						
<b>Chapitre - Libellé chapitre</b>	<b>Article - Libellé de l'article</b>	<b>Opération (pour information)</b>	<b>Prévu à l'article</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Observations</b>
16 Emprunts et dettes assimilées	1681 Avances de l'Agence de l'Eau	CARNO159 - Arnouville Réhab. rés. EU rue Claude Bigel	0 €		49 694 €	Ajustement des crédits suite à notification
16 Emprunts et dettes assimilées	1681 Avances de l'Agence de l'Eau	Arnouville convention transférée de la compétence collecte	0 €		27 400 €	Ajustement des crédits suite à notification
16 Emprunts et dettes assimilées	1681 Avances de l'Agence de l'Eau	CSTWI90 - Saint-Witz - rues des Prés Frais, Cure, Ouest et de Paris	0 €		123 946 €	Ajustement des crédits suite à notification
16 Emprunts et dettes assimilées	1681 Avances de l'Agence de l'Eau	CGARG124 - Garges-lès-G Réhab. rés. EU rue des Pêcheurs	0 €		45 398 €	Ajustement des crédits suite à notification
16 Emprunts et dettes assimilées	1681 Avances de l'Agence de l'Eau	CGONE106 - Gonesse Réhab. rés. EU rue d'Aulnay	0 €		81 591 €	Ajustement des crédits suite à notification
16 Emprunts et dettes assimilées	1681 Avances de l'Agence de l'Eau	CGONE142 - Gonesse - Réhab. rés. EU rue Philippe Auguste	0 €		44 952 €	Ajustement des crédits suite à notification
16 Emprunts et dettes assimilées	1681 Avances de l'Agence de l'Eau	TDOM429J2B - Domont - Réhab. rés. interco lieu-dit Tête Richard	0 €		64 483 €	Ajustement des crédits suite à notification
16 Emprunts et dettes assimilées	1681 Avances de l'Agence de l'Eau	TEZAN497 - Ézanville - Réhabilitation réseau Interco - abattoirs	0 €		25 129 €	Ajustement des crédits suite à notification
16 Emprunts et dettes assimilées	1681 Avances de l'Agence de l'Eau	TGOU429Q2 - Goussainville Réhab. rés. interco lieu-dit Fond de Brisson	0 €		120 392 €	Ajustement des crédits suite à notification
20 Immobilisation incorporelles	2031 Frais d'études	SIAH - Schéma d'Assainissement	674 747,50 €	600 000 €		Ajustement des crédits
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CARNO159 - Arnouville - Réhab. rés EU rue Claude Bigel	405 954,30 €	22 600 €		Dépenses de travaux
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CARNO176 - Arnouville - rue Biarritz EU	87 486,60 €	2 200 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CARNO193 - Arnouville - Réhab. du réseau EU rue Marcel G.	0 €	15 000 €		Dépenses connexes

23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CBOUQ186 - Bouqueval - Réhab réseau EU rue Orgueilleuse	0 €	15 800 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CCHENN107 – Chennevières- Lès-Louvres- Extension du réseau EU Chemin de Villandry	107 000 €	-100 000 €		Retrait des dépenses de travaux
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CFONT86 – Fontenay-en- Parisis - rue Ambroise Jacquin	664 000 €	-573 700 €		Retrait des dépenses de travaux
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CGARG124 - Garges lès G - Réhab. du réseau EU rue des pêcheurs	331 410,48 €	21 300 €		Dépenses connexes et travaux
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CGARG167 - Garges lès G - Réhabilitation réseaux EU Rue Pierre Rebière	264 000 €	-200 000 €		Retrait des dépenses de travaux
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CGARG177 - Garges lès G - Réhabilitation réseaux EU Rue Danielle Casanova	572 000 €	3 200 €		Dépenses connexes

<b>Chapitre - Libellé chapitre</b>	<b>Article - Libellé de l'article</b>	<b>Opération (pour information)</b>	<b>Prévu à l'article</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Observations</b>
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CGARG178 - Garges lès G - Réhabilitation réseaux EU Rue François Chalgrin	92 000 €	500 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CGARG191 - Garges lès G - Réhab. réseau EU rue Louis Choix	0 €	150 000 €		Dépenses de travaux
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CGONE106 - Gonesse - Réhab. du réseau EU rue d'Aulnay	839 565,10 €	400 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CGONE140 - Gonesse - Réhab et redim réseau EU avenue Gabriel Péri	70 000 €	-70 000 €		Opération non réalisée en 2022
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CGONE141 - Gonesse - Extension du réseau EU chemin de Fontenay	137 000 €	-137 000 €		Opération non réalisée en 2022
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CGONE142 - Gonesse - Réhab. du réseau EU rue Philippe Auguste	268 358,89 €	61 300 €		Dépenses connexes et travaux
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CGONE188 - Gonesse - Réhab. réseau EU rue Chauvart	0 €	17 000 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CGOUS136 - Goussainville - Réhab. du réseau EU rue Jacques Potel	833 855,08 €	77 900 €		Dépenses de travaux
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CGOUS164 - Goussainville - Réhab. du réseau EU avenue Leclerc	42 000 €	-42 000 €		Opération non réalisée en 2022
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CLETH101B - Le Thillay - Rés EU - Av Pascal, Pasteur et Voltaire	411 000 €	127 700 €		Dépenses connexes et travaux

23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CLOUV105A - Louvres - réseau EU Quartier du Grand Bouteillers (av du Roussillon)	1 393 608,28 €	28 800 €		Dépenses connexes et travaux
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CMESN144 - Le Mesnil Aubry - Réhab. du réseau EU rue de la Meunerie	221 000 €	800 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CPUIS108 - Puisseux en France – Redimension. EU rue du Gnl Leclerc	0 €	19 400 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CSARC119 - Sarcelles - rés comm EU rue Taillepie	208 714,88 €	91 200 €		Dépenses de travaux
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CSARC147 - Sarcelles - rés comm EU rue du Commandant Bouchet	397 549,26 €	400 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CSARC149 - Sarcelles OP rés comm EU rue Montfleury	0 €	30 000 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CSARC170 - Sarcelles - rue Joliot Curie	304 000 €	-112 200 €		Réduction des dépenses de travaux
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CSARC182 - Sarcelles - Réhabilitation des réseaux EU rue Jean Zay	24 000 €	-24 000 €		Opération non réalisée en 2022
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CSARC185 - Sarcelles - Réhab du réseau EU rue Jacques Copeau	342 000 €	-342 000 €		Opération non réalisée en 2022
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CSTWI179 - Saint Witz - Réhabilitation des réseaux EU secteur Montmélian	29 000 €	2 000 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CSTWI181 - Saint Witz - Réhabilitation des réseaux EU rue de Paris	24 000 €	-12 000 €		Opération non réalisée en 2022

23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CSTWI90 - Saint Witz - Diverses rues	282 543,96 €	150 200 €		Dépenses de travaux
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CVILB129 - Villiers Le Bel - Extension réseau rue du Gournod	210 000 €	86 400 €		Dépenses de travaux
23- Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CVILB133 - Villiers Le Bel - ruelles de la Ceinture et des Oulches	210 000 €	-210 000 €		Opération non réalisée en 2022
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CVILB166 - Villiers Le Bel - Quartier Clair de Lune	400 000 €	-300 000 €		Opération non réalisée en 2022
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	CVILB187 - Villiers Le Bel - rue Nouvelle et avenue de Choiseul	0 €	20 700 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	TBONN485 - Bonneuil - Arnouville Réhab EU secteur NEF	25 000 €	42 500 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	TBOUQ498 - Bouqueval - Réhabilitation du collec. Interco. EU sur les communes du Mesnil Aubry, d'Ecouen et de Bouqueval	73 625,77 €	1 400 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	TDOM468B - Domont - Réhab. des collecteurs communaux EU avenue Jean Jaurès	284 694,93 €	29 100 €		Dépenses connexes et travaux
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	TDOM522 - Domont - Réhab réseaux EU rue Auguste et André Rouzée	0 €	7 000 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	TEZAN497 - Ezanville - Réhabilitation du réseau d'eaux usées abattoirs	18 816,29 €	33 200 €		Dépenses de travaux
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	TGOUS429Q3 - Goussainville - Réhab. rés EU sous voie SNCF Fond de Brison	598 126 €	-588 400 €		Opération non réalisée en 2022

23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	TGOUS482S - Goussainville - Réhab. et redimen canalisat. rue Cerdan	29 000 €	2 000 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	TLETH482IB - Le Thillay - Réhabilitation réseaux interco Le Lac	1 715 000 €	120 400 €		Dépenses de maîtrise d'oeuvre
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	TMOAT482G - Attainville- Moisselles - Réh. interco. ch. des fonds et ch. font	0 €	500 €		Dépenses connexes

Chapitre Libellé chapitre	Article - Libellé de l'article	Opération (pour information)	Prévu l'article	à Dépenses	Recettes	Observations
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	TSARC515B - Sarcelles - Réhab. collecteur interco. Parc des Cèdres Bleus	0 €	5 000 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	TSTW482U2 - Saint Witz - Réhabilitation Aval Fosses aux Boucs	531 170 €	400 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	TVILB429V - Villiers Le Bel - Réhab. et redim. canalisat. EU Aval	410 000 €	8 000 €		Dépenses connexes
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	TVILB429V1 - Villiers Le Bel - Réhab. et redim. canalisat. Champ Bacon	2 540 000 €	-2 536 500 €		Opération non réalisée en 2022
23 Immobilisations en cours	2315 Installations techniques	TVILB429V2 - Villiers Le Bel - Réhab. et redim. canalisat. Champ Bacon	0 €	70 000 €		Dépenses connexes
021 Virement de la section d'exploitation			48 251 700 €		- 1 100 000 €	Même montant qu'en section d'exploitation
23 Immobilisations en cours	2318 Autres immobilisations corporelles		16 114 751,55€	2 866 485 €		Equilibre de la section d'investissem t
<b>Total de la section d'investissement</b>				<b>-517 015 €</b>	<b>-517 015 €</b>	
<b>Total de la DM n°2</b>				<b>-517 015 €</b>	<b>-517 015 €</b>	

En l'absence de question, le point est mis au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve la décision modificative n° 2 du budget du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, équilibrée comme ci-dessus, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette décision modificative n° 2.

#### **5. Approbation du règlement budgétaire et financier - Nomenclature M. 57.**

En prévision du prochain passage à la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

Ainsi, le Règlement Budgétaire et Financier (RBF), jusqu'à présent obligatoire pour les Départements et les Régions, devient obligatoire pour toutes les collectivités et tous les établissements publics qui mettent en place le référentiel M57, qui est caractérisé par la souplesse budgétaire qu'il accorde et la modernité comptable qu'il met en avant.

Le présent règlement vise à formaliser et à préciser les règles applicables pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits, ainsi que l'information des Élus, en application des différentes dispositions législatives et réglementaires qui encadrent la gestion du syndicat. Il permet également et en complément, de définir un certain nombre de règles internes propres, en décrivant et en formalisant les procédures, dans le respect des textes en vigueur.

Adopté pour le budget principal et le budget annexe SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer, ce règlement pourra faire l'objet d'adaptations par voie d'avenants adoptés en Comité Syndical.

Le Règlement Budgétaire et Financier proposé comporte cinq parties :

- Les principes budgétaires et comptables ;
- Le cadre budgétaire ;
- L'exécution comptable ;
- Les autorisations de programme et crédits de paiement ;
- Le contrôle budgétaire et comptable.

En l'absence de question, le point est mis au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve le règlement budgétaire et financier du SIAH tel que présenté dans le document annexé, et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce règlement.

#### **6. Vote du quart des crédits en investissement portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales collecte - transport - GÉMAPI - autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L. 1612-1 du CGCT.**

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) définit les règles d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses en fonctionnement et en investissement avant le vote du budget.

Concernant la section d'investissement, l'alinéa 3 indique que « En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les crédits faisant l'objet de la présente autorisation devront être inscrits au budget eaux pluviales - GÉMAPI de 2023.

Le tableau ci-après retrace les propositions d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des crédits :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses</b>				
<b>Chapitre / Article M14 en 2022</b>	<b>Chapitre / Article M57 en 2023</b>	<b>Libellé</b>	<b>Crédits ouverts budget 2022</b>	<b>Calcul du 1/4 arrondi inférieur</b>
2031	2031	Frais d'études	463 500,00 €	115 875,00 €
2051	2051	Concessions, droits similaires	112 000,00 €	28 000,00 €
<b>Total chapitre 20</b>			<b>575 500,00 €</b>	<b>143 875,00 €</b>
2111	2111	Terrains nus	5 000,00 €	1 250,00 €
2121	2121	Plantations	100 000,00 €	25 000,00 €
2135	21351	Installations générales Bâtiments publics	90 000,00 €	22 500,00 €
21538	21538	Autres réseaux	640 000,00 €	160 000,00 €
2158	2158	Autres matériels & outillage	113 500,00 €	28 375,00 €
2183	21838	Autres matériel informatique	53 000,00 €	13 250,00 €
2184	21848	Autres matériels et mobiliers	108 000,00 €	27 000,00 €
2188	2188	Autres immobilisations	11 500,00 €	2 875,00 €
<b>Total chapitre 21</b>			<b>1 121 000,00 €</b>	<b>280 250,00 €</b>
<b>Chapitre / Article M14 en 2022</b>	<b>Chapitre / Article M57 en 2023</b>	<b>Libellé</b>	<b>Crédits ouverts budget 2022</b>	<b>Calcul du 1/4 arrondi inférieur</b>
2315	2315	Immos en cours-inst. techn.	7 870 475,00 €	1 967 618,00 €
<b>Total chapitre 23</b>			<b>7 870 475,00 €</b>	<b>1 967 618,00 €</b>
			<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 391 743,00 €</b>

En l'absence de question, le point est mis au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal eaux pluviales - GÉMAPI 2023, dans la limite présentée ci-dessus, précise que les crédits ouverts seront inscrits au budget principal eaux pluviales -GÉMAPI 2023.

**7. Vote du quart des crédits en investissement eaux usées assainissement - autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L. 1612-1 du CGCT.**

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales définit les règles d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses en fonctionnement et en investissement avant le vote du budget.

Concernant la section d'investissement, l'alinéa 3 indique que « En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les crédits faisant l'objet de la présente autorisation devront être inscrits au budget annexe assainissement eaux usées 2023.

Le tableau ci-après retrace les propositions d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des crédits :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses</b>			
<b>Chapitre / Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Crédits ouverts budget 2022</b>	<b>Calcul du 1/4 arrondi inférieur</b>
2031	Frais d'études	1 183 700,00 €	295 925,00 €
2051	Concessions, droits similaires	31 000,00 €	7 750,00 €
<b>Total chapitre 20</b>		<b>1 214 700,00 €</b>	<b>303 675,00 €</b>
21351	Bâtiments d'exploitation	100 000,00 €	25 000,00 €
21532	Réseaux d'assainissement	185 000,00 €	46 250,00 €
2183	Matériel de bureau et info.	9 700,00 €	2 425,00 €
<b>Total chapitre 21</b>		<b>294 700,00 €</b>	<b>73 675,00 €</b>
2315	Install., mat. et outil. tech.	17 458 500,00 €	4 364 625,00 €
<b>Total chapitre 23</b>		<b>17 458 500,00 €</b>	<b>4 364 625,00 €</b>
<b>Total Général</b>			<b>4 741 975,00 €</b>

En l'absence de question, le point est mis au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget annexe assainissement eaux usées 2023, dans la limite présentée ci-dessus, précise que les crédits ouverts seront inscrits au budget annexe assainissement eaux usées 2023.

**8. Vote du quart des crédits en investissement portant sur le budget annexe du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer - autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L. 1612-1 du CGCT.**

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales définit les règles d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses en fonctionnement et en investissement avant le vote du budget.

Concernant la section d'investissement, l'alinéa 3 indique que « En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les crédits faisant l'objet de la présente autorisation devront être inscrits au budget SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer de 2023.

Le tableau ci-après retrace les propositions d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des crédits :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses</b>				
<b>Chapitre / Article M14 en 2022</b>	<b>Chapitre / Article M57 en 2023</b>	<b>Libellé</b>	<b>Crédits ouverts budget 2022</b>	<b>Calcul du 1/4 arrondi inférieur</b>
2031	2031	Frais d'études	130 771,60 €	32 692,00 €
<b>Total chapitre 20</b>			<b>130 771,60 €</b>	<b>32 692,00 €</b>
2183	21838	Autres matériels informatique	3 438,97 €	859,00 €
<b>Total chapitre 21</b>			<b>3 438,97 €</b>	<b>859,00 €</b>
<b>Total Général</b>			<b>134 210,57 €</b>	<b>33 551,00 €</b>

En l'absence de question, le point est mis au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget annexe SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer 2023, dans la limite présentée ci-dessus, précise que les crédits ouverts seront inscrits au budget du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer 2023.

#### **9. Modification de la délibération portant sur la régie d'avance du SIAH.**

Par délibération n° 2018-128-1 du 12 décembre 2018, complétée par la délibération n° 2020-80 du 23 septembre 2020 portant modification du montant de la régie d'avance, le Comité Syndical a instauré une régie d'avance d'un montant maximum de 900 €, pour l'achat de fournitures et de prestations de service en ligne sur internet.

Le comptable public du Service de Gestion Communal de GARGES-LÈS-GONESSE demande de détailler plus précisément les dépenses pouvant être faites dans le cadre de cette régie.

En égard, notamment, aux dépenses réalisées depuis la création de la régie, il est proposé le détail suivant :  
Alimentation ; Autres achats divers ; Autres frais divers ; Autres matières et fournitures ; Carburant ; Documentation générale et technique ; Entretien et réparation autres biens mobiliers ; Entretien et réparation matériel roulant ; Etudes et recherches ; Fournitures administratives ; Fournitures de petit équipement ; Fournitures d'entretien ; Frais de gardiennage ; Frais de mission ; Frais de réception ; Impôts et taxes ; Locations mobilières ; Maintenance ; Produits pharmaceutiques ; Transports de personnes ; Versement à des organismes de formation ; Vêtements de travail.

En l'absence de question, le point est mis au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve la modification de l'article 3 de la délibération n° 2018-128-1 créant la régie d'avance, complétée par la délibération n° 2020-80 du 23 septembre 2020 portant modification du montant de la régie d'avance sur le budget principal eaux pluviales - GÉMAPI dans les conditions suivantes :

ARTICLE 3 - La régie paie les dépenses suivantes : Alimentation ; Autres achats divers ; Autres frais divers ; Autres matières et fournitures ; Carburant ; Documentation générale et technique ; Entretien et réparation autres biens mobiliers ; Entretien et réparation matériel roulant ; Etudes et recherches ; Fournitures administratives ; Fournitures de petit équipement ; Fournitures d'entretien ; Frais de gardiennage ; Frais de mission ; Frais de réception ; Impôts et taxes ; Locations mobilières ; Maintenance ; Produits pharmaceutiques ; Transports de personnes ; Versement à des organismes de formation ; Vêtements de travail.

Dit que les autres articles de la délibération n° 2018-128-1 créant la régie d'avance, complétée par la délibération n° 2020-80 du 23 septembre 2020 portant modification du montant de la régie d'avance sur le budget principal eaux pluviales - GÉMAPI restent inchangés, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette délibération.

#### **C. ASSAINISSEMENT**

**Rapporteur : Jean-Robert POLLET**

#### **10. Signature de l'avenant n° 1 au marché public de travaux pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue Jacques Potel sur le territoire de la commune de GOUSSAINVILLE (Opération n° GOUSS 136).**

Le 03 novembre 2021, le SIAH a signé un marché public avec l'entreprise VOTP relatif à la réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue Jacques Potel sur le territoire de la commune de GOUSSAINVILLE.

À l'issue du chantier, il apparaît que certaines quantités prévues au détail estimatif doivent faire l'objet de réajustements par des prix nouveaux (réalisation d'une extension du réseau d'eaux pluviales sur 60 mètres linéaires y compris la création de 3 regards et d'un regard avaloir supplémentaire, réhabilitation de 12 mètres linéaires de canalisations d'eaux usées et 2 regards de visite supplémentaires, réhabilitation d'un branchement d'eaux usées, réalisation de travaux supplémentaires suite au recalage altimétrique du projet : terrassements manuels remblaiement et terrassements dans la roche et réalisation de 16 sondages supplémentaires).

L'avenant rendu nécessaire, a un impact financier sur le marché public selon les modalités suivantes :

- Montant initial HT des travaux : 696 963,90 €
- Montant HT de l'avenant 1 : 57 919,63 €
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant initial des travaux : + 8,31 %
- Nouveau montant HT du marché : 754 883,53 €

Les crédits sont inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées et eaux pluviales, chapitre 23, article 2315.

Cette modification du marché public est donc conforme aux articles L. 2194-1- 2 et L. 2194-1-5° du Code de la commande publique.

Cet avenant a été approuvé par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 03 octobre 2022.

En l'absence de question, le point est mis au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve l'avenant n° 1 relatif au marché public portant sur la réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue Jacques Potel sur le territoire de la commune de GOUSSAINVILLE (Opération n° GOUSS 136), prend acte que l'avenant n° 1 prévoit une augmentation par rapport au montant initial du marché de 8,31 %, prend acte que les crédits sont inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées et eaux pluviales, chapitre 23, article 2315, et autorise le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

#### **11. Signature de l'avenant n° 1 au marché public de travaux pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales des rues des Prés Frais, de la Michelette, de l'Orme à la Pie et de la place de Dévy (place de la Mairie) sur le territoire de la commune de SAINT-WITZ (Opération n° 19 STWI 90).**

Le 04 mai 2021, le SIAH a signé un marché public de travaux avec l'entreprise BARRIQUAND relatif à la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales des rues des Prés Frais, de la Michelette, de l'Orme à la Pie, de Fontaine aux Chiens et de la place de Dévy (place de la Mairie) à SAINT-WITZ.

À l'issue des travaux, il apparaît nécessaire de rectifier, à la marge et de manière non substantielle, les prestations effectuées dans le cadre de ce marché public.

En effet, certaines quantités prévues au détail estimatif doivent faire l'objet de réajustements du fait de plus-values liées à la réalisation de branchements supplémentaires sur la rue de l'Orme à la Pie et de terrassements plus importants sur la place de Dévy, et de moins-values liées à l'absence de désamiantage sur la rue des Prés Frais et à l'optimisation des terrassements par le relèvement du positionnement du réseau sur la rue de Fontaine aux Chiens.

L'avenant rendu nécessaire, a un impact financier sur le marché public selon les modalités suivantes :

- Montant initial HT des travaux comprenant la rue de l'Orme à la Pie (tranche ferme + tranche optionnelle non affermie), la place de Dévy, la rue des Prés Frais, la rue de la Michelette et la rue de Fontaine aux Chiens : 1 330 091,52 €
- Montant initial HT des travaux pour la rue de l'Orme à la Pie (tranche ferme), la place de Dévy, la rue des Prés Frais, la rue de la Michelette et la rue de Fontaine aux Chiens : 1 321 708,52 €
- Montant HT de l'avenant n° 1 : - 18 659,25 €
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant des travaux tranche ferme pour la rue de l'Orme à la Pie (tranche ferme), la place de Dévy, la rue des Prés Frais, la rue de la Michelette et la rue de Fontaine aux Chiens : -1,41 %
- Nouveau montant HT du marché : 1 303 049,27 €

Les crédits sont inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315 et budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI chapitre 23, article 2315.

Cette modification du marché est donc conforme à l'article L. 2194-1-2 et à l'article L. 2194-1-5° du Code de la commande publique.

L'avenant n'ayant pas entraîné une augmentation supérieure à 5 % du montant du marché, il n'a pas été soumis à la Commission d'Appel d'Offres.

En l'absence de question, le point est mis au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve l'avenant n° 1 relatif au marché public relatif à la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales des rues des Prés Frais, de la Michelette, de l'Orme à la Pie, de Fontaine aux Chiens et de la place de Dévy (place de la Mairie) à SAINT-WITZ (Opération n° 19 STWI 90), prend acte que l'avenant n° 1 prévoit une diminution par rapport au montant des travaux (tranche ferme pour la rue de l'Orme à la Pie), place de Dévy, rue des Prés Frais, rue de la Michelette et rue de Fontaine aux Chiens, du marché public de 1,41 %, prend acte que les crédits sont inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315 et budget principal relatif aux

compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI chapitre 23, article 2315, et autorise le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

#### **D. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES**

**Rapporteuse : Cathy CAUCHIE**

#### **12. Signature de l'avenant n° 1 portant prolongation de la durée du contrat d'assurance relatif au marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les prestations d'assurances en Responsabilité Civile (Marché n° 07-18-16 - lot n° 1).**

Le 28 décembre 2018, le SIAH a signé un marché public d'assurances en Responsabilité Civile avec les entreprises PARIS NORD ASSURANCES SERVICES (courtier mandataire) / AREAS Dommages (Compagnie d'assurances).

Le marché arrivera à son terme le 31 décembre 2022.

La crise sanitaire a amplifié le durcissement du marché de l'assurance entraînant par la même occasion des ajustements (tarifaires, de garanties, de couvertures du risque...). Au vu de la conjoncture actuelle du marché des assurances et du délai pour lancer la publication du nouveau marché d'assurances, le Syndicat a fait le choix de demander une prolongation du marché public actuel.

Le présent avenant a donc pour objet de prolonger la durée d'exécution du marché public pour une durée de six mois à compter de la date initiale de fin du marché. Par conséquent, le marché public se terminera le 30 juin 2023.

L'avenant rendu nécessaire, a un impact financier sur le marché public selon les modalités suivantes :

- Montant de la prime provisionnelle annuelle HT du marché : 36 517,68 €
- Montant de la prime définitive 2021 après application du taux de prime HT de 2,7252 % sur la masse salariale annuelle : 54 402,90 €
- Montant HT de l'avenant : 30 000 € HT

Les crédits seront inscrits au budget principal 2023 relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 011, article 6161.

Cette modification est conforme à l'article L. 2194-1-3 du Code de la commande publique.

Cet avenant a été approuvé par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 21 novembre 2022.

En l'absence de question, le point est mis au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve l'avenant n° 1 relatif au marché public relatif à la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales des rues des Prés Frais, de la Michelette, de l'Orme à la Pie, de Fontaine aux Chiens et de la place de Dévy (place de la Mairie) à SAINT-WITZ (Opération n° 19 STWI 90), prend acte que l'avenant n° 1 prévoit une diminution par rapport au montant des travaux (tranche ferme pour la rue de l'Orme à la Pie), place de Dévy, rue des Prés Frais, rue de la Michelette et rue de Fontaine aux Chiens, du marché public de 1,41 %, prend acte que les crédits sont inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315 et budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI chapitre 23, article 2315, et autorise le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

#### **13. Signature de l'avenant n° 1 portant prolongation de la durée du contrat d'assurance relatif au marché public avec le(s) titulaire(s) concernant les prestations d'assurances en Responsabilité Civile « atteintes à l'environnement » (Marché n° 07-18-16 - lot n° 2).**

Le 28 décembre 2018, le SIAH a signé un marché public d'assurances en Responsabilité Civile « atteintes à l'environnement » avec les entreprises SOCIÉTÉ AIXOISE DE GESTION D'ASSURANCES (courtier mandataire) / XL Insurance (Compagnie d'assurances).

Le marché public arrivera à son terme le 31 décembre 2022.

La crise sanitaire a amplifié le durcissement du marché de l'assurance entraînant par la même occasion des ajustements (tarifaires, de garanties, de couvertures du risque...). Au vu de la conjoncture actuelle du marché des

assurances et du délai pour lancer la publication du nouveau marché public d'assurance, le Syndicat a fait le choix de demander une prolongation du marché public actuel.

Le présent avenant a donc pour objet de prolonger la durée d'exécution du marché public pour une durée de six mois à compter de la date initiale de fin du marché. Par conséquent, le marché se terminera le 30 juin 2023.

L'avenant rendu nécessaire, a un impact financier sur le marché public selon les modalités suivantes :

- Montant initial HT du marché : 3 175 €
- Montant HT de l'avenant : 1 588 €
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au montant initial des prestations : 50,02 %
- Nouveau montant HT du marché : 4 763 €

Les crédits seront inscrits au budget principal 2023 relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 011, article 6161.

Cette modification est conforme à l'article L. 2194-1-3 du Code de la commande publique.

Cet avenant a été approuvé par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 21 novembre 2022.

En l'absence de question, le point est mis au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve l'avenant n° 1 relatif au marché public d'assurances en Responsabilité Civile « atteintes à l'environnement » (Marché n° 07-18-16 - Lot n° 2), prend acte que l'avenant n° 1 prévoit une augmentation par rapport au montant initial du marché de 50,02 %, prend acte que les crédits seront inscrits au budget principal 2023 relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 011, article 6161, et autorise le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

## **E. RESSOURCES HUMAINES**

**Rapporteur : Benoit JIMENEZ**

### **14. Modification du tableau des emplois.**

Le Comité Technique a donné un avis favorable lors de sa séance du 14 novembre dernier pour la suppression des deux emplois suivants :

- Un emploi de chargé de mission Télégestion Électromécanique et Métrologie créé par délibération n° 2019-115 en date du 25 septembre 2019. Il est supprimé en raison de la nomination de l'agent sur l'emploi de Responsable de service.
- Un emploi de carrière statutaire, attaché hors classe, a été créé par délibération n° 2017-89 en date du 20 septembre 2017. Cette suppression fait suite au départ de l'agent par voie de mutation.

Il est donc demandé, à l'organe délibérant, d'autoriser la suppression de ces deux emplois.

Par ailleurs, suite à la réussite au concours de technicien d'un agent, Responsable de service, il est demandé de modifier les cadres d'emplois de référence du poste de Responsable du service surveillance du patrimoine. Cet emploi sera ouvert sur les cadres d'emplois des agents de maîtrise territoriaux et de techniciens territoriaux.

Statutairement, les suppressions se présentent de la manière suivante :

Dernière délibération portant sur l'emploi	Filière	Intitulé de l'emploi	Grades de référence	Cadre d'emplois de référence
2021-117 du 06/12/2021	Technique	Chargé de mission Télégestion Electromécanique et Métrologie	Ingénieur principal Ingénieur	Ingénieurs territoriaux
2021-117 du 06/12/2021	Administrative	Emploi de carrière statutaire	Attaché hors classe	Attachés territoriaux

Et la modification, comme suit :

Dernière délibération portant sur l'emploi	Filière	Intitulé de l'emploi	Grades de référence	Cadre d'emplois de référence
2021-117 du 06/12/2021	Technique	Responsable du service surveillance du Patrimoine	Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe Technicien	Agents de maîtrise territoriaux  Techniciens territoriaux

En l'absence de question, le point est mis au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve les suppressions et la modification présentées ci-dessus, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à ces suppressions et cette modification.

#### 15. Mise à jour du tableau des effectifs.

En complément de la délibération relative à la modification et aux suppressions des emplois, les effectifs doivent être dénombrés selon les ouvertures de postes et préciser s'ils sont pourvus ou non par des fonctionnaires ou des agents contractuels.

Le tableau des effectifs ci-après fait état de la situation projetée au 05 décembre 2022, avec la modification des cadres d'emplois, les suppressions du grade d'attaché hors classe, d'un grade d'ingénieur et d'ingénieur principal, d'un grade d'adjoint technique, d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

L'arrivée d'une agente contractuelle au grade d'adjoint administratif, de deux agents contractuels au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, d'un agent détaché au grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe et d'une agente contractuelle au grade d'ingénieur.

La nomination au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe suite à un avancement de grade et celle au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe suite à réussite à concours.

Grade	Cat.	Postes ouverts	Postes ouverts sur plusieurs grades	Titulaires stagiaires	Contractuels	Postes non pourvus
<b><u>Emplois de Direction</u></b>						
Directeur Général	A	1		1		
Directeur Général Adjoint	A	2		1	1	
<b>Total emplois de direction</b>		<b>3</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

Grade	Cat.	Postes ouverts	Postes ouverts sur plusieurs grades	Titulaires stagiaires	Contractuels	Postes non pourvus
<b><u>Filière Administrative</u></b>						
Attaché principal	A	1	1	1	0	1
Attaché	A	2		1	1	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	4	1	0	4
Rédacteur principal de 2ème classe	B	0		0	0	
Rédacteur	B	1		1	0	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2	2	2	0	2
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	3		3	0	
Adjoint administratif	C	6		5	1	
<b>Total filière administrative</b>		<b>16</b>	<b>7</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>7</b>

Grade	Cat.	Postes ouverts	Postes ouverts sur plusieurs grades	Titulaires	Contractuels	Postes non pourvus
<b><u>Filière Technique</u></b>						
<u>Ingénieur en chef</u> de classe normale	A +	1		1	0	
Ingénieur principal	A	3	5	3	0	5
Ingénieur	A	8		4	4	
Technicien Principal de 1ère classe	B	3	10	3	0	10
Technicien Principal de 2ème classe	B	10		3	7	
Technicien	B	3		2	1	
Agent principal de maîtrise	C	0	1	0	0	1
Agent de maîtrise	C	1		1	0	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	4	1	0	4
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	0		0	0	
Adjoint technique	C	9		8	1	
<b>Total filière technique</b>		<b>39</b>	<b>20</b>	<b>26</b>	<b>13</b>	<b>20</b>
<b>Total général</b>		<b>58</b>	<b>27</b>	<b>42</b>	<b>16</b>	<b>27</b>

En l'absence de question, le point est mis au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve le tableau des effectifs ci-dessus en vigueur au 05 décembre 2022, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs au tableau des effectifs.

## **F. POINTS COMPLÉMENTAIRES**

**Rapporteur : Benoit JIMENEZ**

### **Signature du procès-verbal de la séance du lundi 05 décembre 2022.**

Le Président indique que la feuille de présence du Comité Syndical sera annexée au procès-verbal.

### **Rendu compte des décisions prises suivant délégations données par le Comité à Monsieur le Président.**

En application de l'article 20 du règlement intérieur du Comité Syndical, le Président rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation donnée par l'Assemblée délibérante, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Il s'agit des décisions, selon les rubriques suivantes :

- **Marchés publics / Demandes de subvention :**

Décision du Président n° 22/064 : Signature de la demande de subvention à l'attention de l'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE pour le projet de mission de maîtrise d'œuvre portant sur la renaturation du ru du fond des Aulnes sur le territoire des communes de MONTMORENCY et de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT (Opération n° 425).

Transmise au contrôle de légalité le 16 novembre 2022 et affichée le 17 novembre 2022.

Décision du Président n° 22/071 : Signature du marché public avec la société RED ON LINE relatif aux services de recherches pour la veille réglementaire pour une durée d'un an, et pour un montant de 5 040 € HT par an (Marché n° 07-22-29).

Transmise au contrôle de légalité le 28 septembre 2022 et affichée le 28 septembre 2022.

Décision du Président n° 22/072 : Signature du marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la société AUDIT ASSURANCES pour la passation de marchés publics d'assurances en responsabilité civile et à atteinte à l'environnement pour un montant de 6 000 € HT (Marché n° 07-22-28).

Transmise au contrôle de légalité le 22 septembre 2022 et affichée le 30 septembre 2022.

Décision du Président n° 22/073 : Signature du marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la Rue de la Meunerie sur la commune de LE MESNIL-AUBRY avec le groupement d'entreprises SOCIETE NOUVELLE UNION FOURLON SETRAVIA (UFS) (mandataire) / FRANCE TRAVAUX (co-traitant) pour un montant de 198 412,60 € HT et une durée de 5 semaines d'exécution des travaux (Opération n° MESN 144).

Transmise au contrôle de légalité le 26 octobre 2022 et affichée le 26 octobre 2022.

Décision du Président n° 22/074 : Signature du marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la Rue Daniel Panquin et de la Rue Maurice Berteaux sur la commune de GARGES-LÈS-GONESSE, avec l'entreprise L'ESSOR pour un montant de 619 876,42 € HT, et une durée de 3 mois d'exécution des travaux (Opération n° GARG 172).

Transmise au contrôle de légalité le 26 octobre 2022 et affichée le 26 octobre 2022.

Décision du Président n° 22/075 : Signature de la convention n° 2022-10-58 de mise à disposition réciproque entre l'INSTITUT PARIS REGION (IPR), le SIAH et le SAGE de bases de données d'informations géographiques à titre gracieux.

Transmise au contrôle de légalité le 26 octobre 2022 et affichée le 26 octobre 2022.

Décision du Président n° 22/076 : Signature du marché public relatif à la maintenance du logiciel EVE'M avec l'entreprise SIGT pour un montant annuel de 4 035,70 € HT, et pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction, soit une durée totale de 4 ans (Marché n° 06-23-33).

Transmise au contrôle de légalité le 26 octobre 2022 et affichée le 26 octobre 2022.

Décision du Président n° 22/077 : Signature du marché public relatif à la maintenance des progiciels avec l'entreprise INFORMATIQUE GRAPHISME ENERGETIQUE, pour un montant annuel de 1 622,53 € HT et pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction, soit une durée totale de 4 ans (Marché n° 06-23-34).

Transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2022 et affichée le 27 octobre 2022.

Décision du Président n° 22/078 : Signature du marché public relatif à la maintenance des logiciels de télégestion (TOPKAPI) avec l'entreprise AREAL, pour un montant annuel de 5 295 € HT et pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction, soit une durée totale de 4 ans (Marché n° 06-23-35).

Transmise au contrôle de légalité le 26 octobre 2022 et affichée le 26 octobre 2022.

Décision du Président n° 22/079 : Signature de l'avenant n° 3 au marché public de prestations de maîtrise d'œuvre relative au projet d'aménagement hydro-écologique du Petit Rosne sur le territoire des communes d'ARNOUVILLE et de BONNEUIL-EN-FRANCE avec le groupement SETEC HYDRATEC / ATELIER DE L'OURS pour un montant de 11 360 € HT, soit une augmentation de + 7,69 % du montant global du marché public (Opération n° 489D avenants n° 1 et n° 2).

Transmise au contrôle de légalité le 26 octobre 2022 et affichée le 26 octobre 2022.

Décision du Président n° 22/080 : Signature du marché public de travaux de réhabilitation et de renforcement structurel de la dalle de couverture du Petit Rosne entre les Places Miraville et du Marché à SARCELLES avec l'entreprise FAYOLLE ET FILS pour un montant de 584 805,70 € HT, et une durée de 6,5 mois d'exécution des travaux (Opération n° 514).

Transmise au contrôle de légalité le 26 octobre 2022 et affichée le 26 octobre 2022.

Décision du Président n° 22/081 : Signature du marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées Rue de Bellevue à SARCELLES avec le groupement d'entreprises de la Société FAYOLLE & FILS (mandataire) / FAYOLLE DESAMANTAGE (cotraitant) pour un montant de 297 813,801 € HT, et une durée de 10 semaines d'exécution des travaux (Opération n° SARC 117).

Transmise au contrôle de légalité le 26 octobre 2022 et affichée le 26 octobre 2022.

Décision du Président n° 22/082 : Signature de l'avenant n° 1 au marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la Rue de Miraville sur la commune de SARCELLES avec le groupement VOTP / BARRIQUAND, pour un montant de 79 238,40 € HT, soit une augmentation de + 17,5 % du montant initial du marché public (Opération n° SARC 118).

Transmise au contrôle de légalité le 16 novembre 2022 et affichée le 17 novembre 2022.

- **Mutations foncières**

Décision du Président n° 22/069 : Signature d'un acte de constitution de servitude de passage de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales au profit du SIAH avec la commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT, portant sur les parcelles cadastrées section A n° 466 et n° 461, AM n° 1 278, AN n° 689, et F n° 2, et située sur le territoire de la commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT, pour une surface totale de servitude de 1 828 m².

Transmise au contrôle de légalité le 22 septembre 2022 et affichée le 30 septembre 2022.

Décision du Président n° 22/070 : Signature la convention avec la société SNCF RÉSEAU, autorisant l'occupation temporaire des parcelles cadastrées section AN n° 276, n° 278, n° 280, n° 283, n° 285, n° 287 et n° 290, appartenant au SIAH et situées sur le territoire de la commune de GOUSSAINVILLE, pour permettre aux véhicules destinés aux travaux de débroussaillage de la végétation et à l'abattage d'arbres le long de la voie ferrée, d'accéder au Chemin Noir depuis le Boulevard du Général de Gaulle via la piste appartenant au SIAH et longeant le rû du Cottage.

Transmise au contrôle de légalité le 22 septembre 2022 et affichée le 30 septembre 2022.

## **Comptes rendus des réunions de Bureau.**

Les comptes rendus des réunions de Bureau figurent en annexe avec également publication sur le site internet du SIAH.

## **Liste des marchés publics conclus par voie d'appel d'offres ouverts et notifiés depuis le dernier Comité Syndical.**

La liste des marchés publics conclus par voie d'appel d'offres ouverts et notifiés depuis le dernier Comité Syndical figure en annexe de la note explicative de synthèse.

-----  
*L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 10 heures et 25 minutes.*

*Le prochain Comité Syndical est fixé au lundi 06 février 2023 à 09h00  
Espace culturel de la Tuilerie - 8 Rue André Berson – 95470 SAINT-WITZ*

**Jean-Michel DUBOIS,**



**Secrétaire de séance.**

**Benoit JIMENEZ,**

Signé

**Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.**

**Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire du présent acte, transmis à la sous-préfecture le :  
Affiché le :**

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY dans un délai de deux mois à compter de sa publication.**

**Nos délibérations et actes sont accessibles à l'adresse du SIAH et sont publiés sur notre site internet  
[www.siah-croult.org](http://www.siah-croult.org)**